



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Pendant 34 jours, du 13 janvier 2025 à 9h au 15 février 2025 à 12h (inclus), il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-le-Fleury.

L'enquête publique s'inscrit dans la procédure.

Le tribunal administratif de Versailles a désigné comme commissaire-enquêtrice pour conduire cette enquête publique Madame Sylvie DURAND-TROMBETTA.

En cas d'empêchement de Madame Sylvie DURAND-TROMBETTA, la conduite de l'enquête publique sera assurée par Monsieur Bruno FOUCHER.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de la Ville de Fontenay-le-Fleury, à l'adresse postale : 5 place du huit mai 1945, 78330 Fontenay-le-Fleury ; ou à l'adresse électronique suivante : urbanisme@fontenay-le-fleury.fr

Le dossier sera déposé en Mairie et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera, en outre, disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.fontenay-le-fleury.org/>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur le projet, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de ville au public,
- soit adressées par écrit à la commissaire enquêtrice domiciliée pour cette enquête à la mairie de Fontenay-le-Fleury désignée comme siège de l'enquête, afin d'y être annexées au registre.
- soit en se rendant sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5690> ainsi qu'à l'adresse électronique : mairie@fontenay-le-fleury.fr

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, la commissaire enquêtrice assurera des permanences dans la mairie de la manière suivante :

- Mardi 14 janvier de 9h à 12h
- Mercredi 22 janvier de 16h à 20h
- Mardi 28 janvier de 14h à 17h
- Samedi 15 février de 9h à 12h

La commissaire-enquêtrice établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Fontenay-le-Fleury. La commissaire-enquêtrice transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Versailles.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice seront également transmises par le Maire de Fontenay-le-Fleury, pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Fontenay-le-Fleury au 5 place du huit mai 1945, 78330 Fontenay-le-Fleury ; ou à l'adresse électronique suivante : urbanisme@fontenay-le-fleury.fr

Après l'enquête publique, le projet Révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, sera soumis à délibération du Conseil municipal de Fontenay-le-Fleury qui se prononcera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération conformément à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.